

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 31 janvier 1967

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

M. Milton L. Klein (Cartier) dépose le 2^e rapport du comité mixte spécial de l'immigration.

[Français]

M. Ian Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie) présente le 2^e rapport du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes des pénitenciers.

[Traduction]

LES CÉRÉALES

ANNONCE DES DERNIERS PAIEMENTS POUR LE BLÉ, L'AVOINE ET L'ORGE

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, la mise à la poste des chèques pour le blé sera terminée demain et la distribution des chèques pour l'avoine et l'orge commencera le 2 février et sera terminée d'ici deux semaines.

En 1965-1966, les producteurs ont livré 49,626,630 boisseaux d'avoine et 88,920,104 boisseaux d'orge.

Les montants des derniers paiements à verser sont de \$12,313,571 pour l'avoine et de \$29,230,543 pour l'orge, chiffre sans précédent.

Comme j'en ai informé la Chambre le 13 janvier, le montant du dernier paiement pour le blé était de \$270,028,575.

Ainsi, le total des derniers paiements pour le blé, l'avoine et l'orge atteint \$311,572,689, chiffre sans précédent pour les céréales dans les annales de la Commission canadienne du blé. (*Applaudissements*)

Ces sommes ne représentent pas un paiement final de la part du gouvernement du Canada, mais plutôt les recettes nettes réalisées par la Commission canadienne du blé par suite de la mise en marché du blé, de l'avoine et de l'orge de l'Ouest canadien pour la campagne agricole 1965-1966.

La moyenne des sommes à verser pour l'avoine est de 24.8c. le boisseau, chiffre record, et la moyenne pour l'orge est de 32.8c. le boisseau, chiffre qui n'a été dépassé qu'une seule fois.

Monsieur l'Orateur, permettez-moi de déposer la déclaration publiée aujourd'hui à Winnipeg par la Commission canadienne du blé au sujet des derniers paiements pour l'avoine et l'orge.

M. l'Orateur: La Chambre accorde-t-elle au ministre la permission de déposer le document qu'il vient de mentionner?

Des voix: D'accord.

M. E. Nasserden (Rosthern): Monsieur l'Orateur, les agriculteurs de l'Ouest se réjouiront, bien sûr, de cette déclaration concernant les paiements définitifs aux syndicats de l'avoine et de l'orge. Comme le ministre l'a déclaré, il s'agit d'un paiement qui leur est dû sur la vente de leurs céréales. La déclaration du ministre selon laquelle ces versements, hormis quelques exceptions peu importantes, sont les plus élevés qu'on ait jamais effectués m'a intéressé. Les agriculteurs de l'Ouest doivent actuellement assumer les frais les plus lourds de leur histoire: c'est un des facteurs dont il faut tenir compte en examinant ces chiffres.

Si ma mémoire est fidèle, le volume d'orge n'a pas subi d'augmentation notable en comparaison des années précédentes.

L'augmentation du versement à l'égard de l'avoine reflète la politique mise en application il y a huit, neuf, ou dix ans environ, quand le syndicat de l'avoine accusait un déficit. Avec les années, il a peu à peu atteint la situation actuelle.

• (2.40 p.m.)

Évidemment, cela nous rappelle les autres problèmes auxquels sont exposés les exploitants d'entreprises agricoles en général, et surtout les producteurs laitiers. Leurs difficultés ont un caractère particulier. A tout prendre, les gens de l'Ouest du Canada seront satisfaits du versement final, qui n'indique pas encore que le sort des producteurs de céréales dans l'Ouest s'est amélioré, si on tient compte du coût élevé de la production actuelle.

M. Ed. Schreyer (Springfield): Monsieur l'Orateur, l'annonce faite par le ministre à la Chambre et au pays sera bien reçue par les producteurs de céréales de l'Ouest, surtout ceux qui administrent des exploitations moyennes ou de petite envergure; en effet, la production d'avoine et d'orge est un élément plus important dans leurs activités. J'ajouterai que le fait que le paiement définitif pour l'orge et l'avoine ait atteint un taux sans précédent ou presque, indique assez clairement qu'il est temps de songer à augmenter le montant du versement initial.